



Reconnaissance anticipée de paternité

Par **Manuela08**, le **22/10/2011 à 13:44**

Bonjour,rrrnJe suis française et enceinte de 5 mois d'un étranger qui n'a pas de papiers et je souhaiterais savoir si le fait d'avoir reçu une reconnaissance anticipée de paternité évite l'expulsion de mon concubin ??? Sachant qu'il n'est pas rentré en situation irrégulière sur le sol français mais que son renouvellement de titre de séjour ait été refusé après 6 ans en situation régulière.rnrnMerci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **22/10/2011 à 13:53**

Légalement non, dans les faits, ça dépend des circonstances, mais ça permet en cas d'arrestation que l'avocat ait une munition à tirer

Par **Sam**, le **22/10/2011 à 17:09**

Mimi a tout a fait raison. Juste ajouter que votre ami a interet de se faire discret jusqu'a la naissance de votre enfant. rnrnCourage!